



**RESERVE
NATURELLE
REGIONALE**

Etangs du Coudert

Arrêté préfectoral du : 13 septembre 1988

Surface : 18ha 41a 55ca

Communes :

St Rémy

Propriété :

Propriété privée (100%)

Description et intérêt du site :



La réserve naturelle régionale des étangs du Coudert a été créée principalement pour la préservation d'une zone de quiétude pour la loutre.

Lors de l'inventaire scientifique réalisé pour la protection de cet espace, il a été signalé que ce site joue le rôle de réservoir permettant à la loutre de réoccuper des rivières désertées. Il a en effet été constaté à plusieurs reprises depuis 1981 que des naissances de loutres avaient eu lieu sur le site et sur les rivières d'alimentation. La territorialité des adultes oblige les jeunes à rechercher des domaines libres pour s'installer et il ne reste en France que très peu d'endroits où les loutres se reproduisent régulièrement.

Par ailleurs, quelques espèces d'oiseaux remarquables comme le héron pourpré ou le busard des roseaux fréquentent le secteur de manière occasionnelle (passage). Ces deux espèces, sensibles à la destruction et à l'altération des zones humides, sont considérées en danger dans notre région.

Recensée à l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF de type I), cette réserve naturelle régionale est gérée par son propriétaire.

Milieus concernés :

Etangs

Espèces déterminantes :

Faune : Loutre d'Europe, héron pourpré, busard cendré, busard des roseaux, busard Saint Martin, fuligule milouin, cincle plongeur, râle d'eau, sarcelle d'hiver.

Mesures de gestion du site :

L'arrêté réglemente :

- la pratique de la chasse et de la pêche ;
- le dépôt de déchets, travaux divers...

La gestion a été confiée au propriétaire.

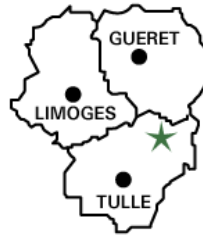
Corrèze

Creuse

Haute-Vienne



RESERVE
NATURELLE
REGIONALE



Etangs du Coudert

Arrêté préfectoral du : 13 septembre 1988

Surface : 18ha 41a 55ca

